



Classes à Horaires Aménagés

CHA MUSIQUE 2024

**Collège Marie Curie
Conservatoire Gustave Charpentier**



Collège Marie Curie
21-23 rue Boïnod
75018 PARIS



Partenariat collège et conservatoire



CONSERVATOIRE

Nathalie.brunet@paris.fr

01 42 64 24 77

29 rue Baudelique

Isabelle Ramona

Directrice

Nathalie Brunet

Conseillère aux études

Claire Marchal

Coordinatrice pédagogique

COLLÈGE

ce.0754706H@ac-paris.fr

01 44 92 37 50

21 rue Boïnod

Florence Deba

Principale

Estelle Dutfoy

Principale adjointe

Elodie Launay

Coordinatrice pédagogique

Spécificités



- L'une des 5 CHAM collèges du Réseau des conservatoires parisiens
- Partenariat Éducation Nationale/ Mairie de Paris régie par textes ministériels Éducation Nationale et Ministère de la Culture
- Ouverte aux élèves de l'Académie de Paris, 18^e arrondissement
- CHAM instrumentale
- Pas de fléchage a priori des instruments, mais recherche d'une variété instrumentale
- Adhésion à un projet musical fort : consacrer un temps quotidien significatif à la pratique musicale (Formation Musicale et instrument)

Pourquoi une cham ?



- Pour encourager une **pratique instrumentale** soutenue en harmonie avec le parcours scolaire
- Pour permettre un **enseignement musical sur le temps scolaire**
- Pour **intégrer** les activités du **cursus conservatoire au cursus collège**

Pour qui ?



- Des élèves désireux de développer une **pratique musicale soutenue**
- Des élèves qui s'engagent sur les **4 années du collège**
- Des élèves **instrumentistes**, sans fléchage de niveau a priori
- Des **élèves prêts à s'investir** dans des pratiques musicales tant individuelles que collectives
- Des élèves qui ne souhaitent **pas forcément s'orienter plus tard vers la musique...** mais qui le peuvent, s'ils le souhaitent !

Comment ?



- **2 après-midis par semaine** libérés par le collège pour la pratique instrumentale personnelle et les cours au conservatoire
- Des cours **de Formation Musicale (FM) sur temps scolaire**, avec les professeurs du conservatoire (au conservatoire ou au collège)
- Une approche spécifique Conservatoire/Collège de **production scénique** et création musique et théâtre.

Au collège



- **Un cours renforcé d'éducation musicale avec**
 - ❖ 1h complémentaire (par rapport au cursus normal)
 - ❖ soit 2h hebdomadaires d'éducation musicale au collège
- Le suivi général de l'élève géré conjointement par le collège et le conservatoire (absences, évaluations, bulletins...)
- Les élèves CHAM d'un même niveau peuvent être répartis par le collège sur 1 ou 2 classes
- Le Conservatoire est présent aux conseils de classe
- Les évaluations du conservatoire ont la même portée, dans le bulletin scolaire, que les autres matières du collège

Au conservatoire



- Les élèves suivent le même **cursus que les autres élèves conservatoire** mais avec un **encadrement renforcé** et donc une attente d'investissement renforcé

Instrument / Formation Musicale / pratique collective

- Les cours d'instrument ont lieu, **dans la mesure du possible**, pendant les horaires libérés par le collège (pédagogie de groupe ou individuelle de 30mn à 1h30 hebdo)
- **La Formation Musicale** : c'est le conservatoire qui répartit les élèves selon leur niveau (1h30 hebdo) en priorité **sur le temps scolaire** libéré
- **Les pratiques instrumentales collectives du cursus** réunissant des élèves non CHAM du conservatoire **sont toujours hors temps scolaire** (30mn à 1h30 hebdo),
- Les séances de **préparation des spectacles CHAM** sont programmées les **lundis** en début d'après-midi (choeur) et entre 17h30 et 19h30 (ensemble instrumental).

Quitter la CHAM en cours de cursus ?



- **Dans certains cas de force majeure, par exemple**
 - ❖ Déménagement
 - ❖ Défaut d'inscription administrative ou suspension des activités au Conservatoire

- **Ou sur constat conjoint collège/conservatoire**
 - ❖ Défaut d'adhésion de l'élève au projet musical de la CHAM
 - ❖ Problème disciplinaire ou pédagogique entraînant une exclusion

Répartition horaire

CONSERVATOIRE	COLLÈGE
<ul style="list-style-type: none">▪ Cours instrumental : 30mn à 1h▪ Formation Musicale : 1h30▪ Pratique Collective : 1h à 1h30	<p>Éducation musicale : 2h</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 1 h selon programme de l'Éducation Nationale▪ 1h spécifique CHAM
<p>Préparation du projet artistique collectif : 1h Pour les 6° et 5° : 1 h chorale commune (prof. collège) Pour les 4° et 3° (et parfois certains 5°) : 1h ensemble instrumental (prof. conservatoire)</p>	
<p>Travail personnel attendu de l'élève : 30mn à 1h par jour</p>	
<p>TOTAL / SEMAINE Cours : de 5h à 7h Pratique personnelle : de 3h à 6h</p>	

Tests d'entrée jeudi 16 mai



Tous candidats

- Écoute et commentaire libre d'un extrait musical court (+/-8mn)
- Chant individuel (2mn) et/ou en Atelier (30mn)
- Lettre de motivation

Élèves extérieurs au CMA18 et CHAM Championnet

- Exécution à l'instrument d'une pièce au choix de l'élève de difficulté moyenne, mettant en valeur son expression musicale (2 à 3mn)
- Test de Formation Musicale/Solfège (10mn)
- Attestation de Pratique Artistique

Élèves CMA18 et CHAM Championnet

- Avis noté des professeurs (instrument, FM, pratique collective)
- Bulletin semestriel conservatoire

Temps de présence total à prévoir : 1h à 1h30 environ

Calendrier d'admission CHAM 2024

- 15 janvier - 25 mars 2024 candidature en ligne sur plateforme académique
<https://www.ac-paris.fr/deposer-en-ligne-un-dossier-de-candidature-en-cursus-specifique-127705>

Attention : Aucun dossier incomplet ou hors-délai ne sera accepté !

- 11 mars-29 mars demande de dérogation de secteur (obligatoire) auprès de l'école élémentaire, pour entrée en 6^o même pour élèves du secteur du Collège (motif 6 : *Élève suivant un parcours scolaire particulier*)
- Jeudi 16 mai tests du conservatoire et Commission bipartite collège/conservatoire
- Vendredi 14 juin résultats des affectations www.ac-paris.fr

Documents à déposer sur la plateforme académique d'inscription



- Copies des bulletins scolaires du 1er et 2ème trimestre 2023-2024
- Copies des bulletins scolaires de l'année scolaire 2022-2023
- Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'élève
- Deux justificatifs de domicile de moins de trois mois parmi cette liste : dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou dernier avis d'imposition, titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité, attestation CAF, attestation de sécurité sociale, attestation d'assurance logement
- Copies de pièces fixant le lieu de résidence de l'enfant en cas de divorce ou séparation : jugement de divorce ou lettre manuscrite signée conjointement par les deux parents avec copie de leur pièce d'identité respective.

Pièces complémentaires à remplir

(modèles à télécharger sur la plateforme)



- Attestation de pratique artistique

À faire remplir par le conservatoire ou les professeurs actuels de votre enfant
Bien préciser le cursus demandé (CHAM) et la discipline instrumentale

ATTENTION : prévoir un délai minimum d'une semaine pour obtenir ce document
auprès du conservatoire

- Lettre de motivation de l'élève

Doit être de préférence écrite à l'initiative de l'élève, avec ses propres mots
et ses propres expressions

Déposer en ligne un dossier de candidature en cursus spécifique

L'académie de Paris propose de nombreuses formations à recrutement particulier :

Des sections internationales, orientales et binationales, des parcours artistiques (musique/ danse/théâtre*) et sportifs d'excellence, les séries technologiques S2TMD*, STD2A* et STHR*, les classes SciencesPo et ScienceCo du lycée Henri Bergson, ainsi que les lycées Louis Le Grand et Henri IV pour les élèves non-domiciliés et/ou non-scolarisés en 3^e à Paris.

9 étapes simples :

- 1 - Je renseigne mes informations
- 2 - Je choisis mes cursus
- 3 - Je saisis les formations et les établissements souhaités **jusqu'à 10 vœux**, j'indique également les langues vivantes et les enseignements de spécialité demandés
- 4 - Je classe mes vœux par ordre de préférence
- 5 - Je dépose les pièces demandées pour compléter ma demande
- 6 - Je saisis mes notes à partir de mes bulletins scolaires (pour une candidature en lycée seulement)
- 7 - Je réponds aux questions
- 8 - Je vérifie, finalise, transmets ma demande et reçois un récapitulatif
- 9 - Attention, je n'oublie pas de faire mes démarches AFFELNET en parallèle de ce dépôt de candidature (demande de dérogation pour l'entrée en 6^e et saisie des vœux en tête de liste dans le téléservice « Affectation post-3^e » pour l'entrée en 2^{de})

Calendrier de la campagne de candidature sur la plateforme

- Ouverture : **15 janvier 2024**
- Fermeture pour les candidatures en sections internationales, orientales et binationales, au collège Rognoni, les classes ScPo et ScCo du lycée H. Bergson, la section sportive Hip-Hop du lycée Turgot, les CHAT*, CHAM*, double cursus au collège, et les affectations à Louis Le Grand et Henri IV pour l'entrée en **seconde** : **25 mars 2024**
- Fermeture pour les candidatures CHASE*, double cursus au lycée, STD2A*, STHR* en seconde, S2TMD*, le dispositif EHP, la section sportive Handball du lycée C. Bernard et les affectations à Louis Le Grand et Henri IV pour l'entrée en **première et terminale** : **30 avril 2024**
- Parution des résultats : **14 juin 2024** (collège) et **02 juillet 2024** (lycée)



Une fois ma demande transmise, je reçois automatiquement par courriel un accusé de réception.

L'ensemble de la procédure se déroule sur votre espace personnel. Si vous n'en avez pas, il vous sera demandé d'en créer un pour compléter votre première demande.

Vous souhaitez déposer un dossier de candidature en cursus spécifique ?

Rendez-vous sur la page dédiée.

Des interlocuteurs sont à votre écoute afin de vous accompagner et vous aider dans cette démarche numérique, à l'école, au collège, au lycée.

<http://www.ac-paris.fr/parents-eleves> (formulaire de contact Parents, contactez-nous)

* CHASE = Classes à horaires aménagés sportifs d'excellence ; CHAM = Classes à horaires aménagés musique ; CHAT = Classes à horaires aménagés théâtre ; S2TMD = sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ; STD2A = sciences et technologies du design et des arts appliqués ; STHR = sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)